



Date d'affichage : du 12 juin au 2 juillet 2019, 12 h

Enseignant en langue, arts et culture (Régulier à temps partiel)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.**

Secteur :	Services éducatifs et École Wahta'
Supérieur :	Directeur des Services éducatifs et École Wahta'
Lieu de travail :	École Wahta' 20 rue de l'Ours, Wendake (Québec) G0A 4V0

Statut :	Régulier à temps partiel, syndiqué
Horaire :	13.5 heures par semaine
Début :	22 août 2019
Salaire :	Entre 28,56 et 47,76\$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat*;**

* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier

- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste transmet aux élèves l'art et la culture huronne-wendat et des premières nations. Il enseigne les chants et danses traditionnels et contemporains et l'art autochtone. Il prépare le matériel et dresse le plan de cours conformément au programme conçu par les services éducatifs de Wendake et approuvé par le Conseil de la Nation huronne-wendat et le MEES.

Fonctions principales :

- Préparer et mettre en œuvre des activités afin de susciter l'intérêt pour la culture autochtone;
- Instruire les élèves concernant la culture autochtone dans les domaines de la musique et de l'art;
- Enseigner en collaboration avec l'enseignante de langue la langue huronne-wendat;
- Transmettre l'historique de la musique traditionnelle et contemporaine et l'enseigner;
- Montrer ou enseigner des techniques en lien avec l'art autochtone par la création de pièces de costumes et d'artisanat;
- Coordonner, au besoin, les différentes activités en lien avec les thèmes abordés;
- Préparer et transmettre aux élèves les devoirs et les corriger;
- Assumer les responsabilités d'encadrement auprès d'un groupe d'élèves, surveiller le travail et veiller au respect de la discipline et de l'ordre;
- Veiller à l'épanouissement des élèves et les diriger vers des activités pour promouvoir leur développement;
- Fournir des moyens pour veiller au développement des habiletés sociales;
- Bâtir, préparer, présenter et corriger les évaluations et consigner les notes;
- Évaluer le rendement et le progrès des élèves et en faire rapport à la direction et aux parents selon le système préétabli;



Avis de concours 2019-37

Date d'affichage : du 12 juin au 2 juillet 2019, 12 h

- Participer, au besoin, aux réunions en relation avec son travail en discutant avec le directeur, les parents, le personnel enseignant et non enseignant;
- Participer aux rencontres de remise des bulletins;
- Effectuer l'inventaire des instruments;
- Participer à des formations, des comités et des congrès;
- Organiser et superviser des stages en milieu de travail;
- Surveiller les élèves lors des récréations ou à la demande de la direction.

Exigences :

- Baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire et/ou en éducation musicale et/ou multidisciplinaire incluant des certificats en pédagogie et/ou en musique;
- Expérience de 2 années significatives avec des groupes d'enfants;
- Connaissances de la langue Wendat;
- Connaissance de la musique, de l'art et de l'artisanat huron-wendat;
- Connaissance de la culture huron-wendat (atout);
- Connaissance du milieu autochtone (atout);
- Maîtrise de la suite Microsoft Office (Word, Excel, PPT) et Apple.

Qualités requises :

Dextérité, autonomie, créativité, dynamisme, capacité à communiquer, discrétion et confidentialité, esprit d'équipe, travail d'équipe, relation interpersonnelle, initiative, rigueur, capacité d'adaptation aux situations particulières, patience.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur numéro de bande (s'il y a lieu), leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.



NATION
huronne-wendat

Avis de concours 2019-37

Date d'affichage : du 12 juin au 2 juillet 2019, 12 h

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

**SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION
SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES**

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné devra se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.